

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 21 Avril à 19h

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame Pascale LEBON, Maire, en suite de convocation en date du 13 Avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	13	13

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme LACROIX, pouvoir à M. CONDETTE
- M. PERNET, pouvoir à Mme BERNAERT
- Mme FONTENELLE, pouvoir à Mme LEGAGNEUR
- M. VIGNERON, pouvoir à Mme BOULOGNE
- Mme MILLE

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

Mme la Présidente, après avoir assisté au débat, quitte la séance afin de ne pas participer au vote ; le pouvoir qui lui est donné pour toute la séance, ne pourra être pris en compte pour le vote du Compte Administratif ; Mme Hélène BERNAERT, Vice-Présidente, assurera la présidence pendant le vote.

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

DELIBERATION : 11/2026

OBJET : Vote du Compte Administratif 2025 – Budget SAD

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Mme Pascale LEBON puis de Mme Hélène BERNAERT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025, dressé après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,



- 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		187 078.98 €
Part affectée à investissement		0.00 €
Opérations de l'exercice	1 111 310.50 €	1 086 596.52 €
Totaux	1 111 310.50 €	1 273 675.50 €
Résultat de clôture		162 365.00 €

- 2) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

Fait et délibéré, le 21 Avril 2026

Pascale LEBON


Maire Présidente du CCAS

N° 11/2026